

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 31 mars 2014, s'est réuni à 20H 00.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre, Madame DIRRINGER Marie-Christine, Monsieur GROUZELLE Dany, Madame REILHE Marie-Claude, Monsieur BETAILLE Guy (jusqu'à l'installation des conseillers municipaux), Madame ROSSETTO Marylène, Monsieur DRIESCH Jacques, Madame COURTOIS Christine, Monsieur POUJOL Jean-Louis, Madame PELLET-SCHIFFRINE Annie, Monsieur RAPTI Jean, Madame BOUDEVILLAIN Annie, Monsieur TROUDART Michel, Madame BONNIN Dominique, Monsieur DRIESCH Jonathan, Madame TROUVILLE Françoise, Monsieur DELLA MUSSIA Richard, Madame PASCAL Josette, Monsieur STHOREZ Didier, Madame CORNU Christiane, Monsieur PHAN Thông-Tri, Madame BARBIER Eliane, Monsieur LE TARNEC Jean-Jacques, Monsieur HAEMMERLE Bernard, Madame BORDUY Carine, Monsieur DUPRE Roger, Monsieur DEHAUT Bernard, Madame GONZALEZ Françoise, Monsieur DJEBARA Jean, Madame LOPES Laura, Monsieur GHOUALI Habib, Madame JUMEAUX Nicole.

ETAIT REPRESENTÉE

Mme BREART Marianne, pouvoir à Monsieur HAEMMERLE Bernard

ETAIT ABSENT

M. BETAILLE Guy après l'installation des conseillers municipaux

◆◆◆◆◆

1 – Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur HAEMMERLE Bernard, Maire sortant qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du 30 mars 2014, à savoir :

Liste « Un autre Chennevières est possible ! »
Total des voix : 1898
Nombre de sièges obtenus :4

Liste « Chennevières avance avec vous »
Total des voix : 1994
Nombre de sièges : 6

Liste « Ensemble pour Chennevières passionnément »
Total des voix : 2102
Nombre de sièges : 23

Et déclare installés les conseillers municipaux récemment élus.

La présidence est confiée au doyen d'âge du conseil municipal élu, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de Madame BARBIER Eliane.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame BARBIER Eliane, a été désignée, à l'**UNANIMITÉ**, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur BETAILLE Guy, conseiller municipal, informe l'assemblée délibérante de sa décision de démissionner de manière immédiate de son poste de conseiller municipal, et distribue une copie de sa lettre de démission à chaque membre du conseil municipal.

2. Election du Maire

Il est procédé à la constitution du bureau de vote, composé du doyen d'âge et de 2 assesseurs.
Monsieur DRIESCH Jonathan et Madame LOPES Laura acceptent d'assurer les fonctions d'assesseurs.

Il est procédé à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Se sont portés candidats à la fonction de Maire :

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre
Monsieur DJEBARA Jean
Monsieur HAEMMERLE Bernard

Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre :22
Monsieur DJEBARA Jean : 4
Monsieur HAEMMERLE Bernard : 6

Monsieur BARNAUD Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Le Maire nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée.

3. Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence de Monsieur BARNAUD Jean-Pierre, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

FIXE à NEUF le nombre des adjoints au Maire.

FIXE à cinq minutes le délai de présentation des listes de candidats aux postes d'adjoints au Maire.

4. Election des adjoints au Maire

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote a lieu à scrutin secret.

Le bureau de vote est constitué du Maire et de 2 assesseurs, Monsieur DRIESCH Jonathan et Madame LOPES Laura.

Deux listes ont été déposées, ainsi qu'il suit :

- 1- Liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine
- 2- Liste présentée par Monsieur HAEMMERLE Bernard

Les opérations de dépouillement du vote ont donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
Nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :
Liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine : 22
Liste présentée par Monsieur HAEMMERLE Bernard : 6

La liste présentée par Madame DIRRINGER Marie-Christine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue.

Les neufs adjoints au Maire sont installés :

1^{er} Adjoint au Maire : Madame DIRRINGER Marie Christine
2^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur GROUZELLE Dany
3^{ème} Adjoint au Maire : Madame REILHE Marie-Claude
4^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur DRIESCH Jacques
5^{ème} Adjoint au Maire : Madame ROSSETTO Marylène
6^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur POUJOL Jean-Louis
7^{ème} Adjoint au Maire : Madame PELLET-SCHIFFRINE Annie
8^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur TROUDART Michel
9^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur RAPTI Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.



J.P. BARNAUD

Jean Pierre Barnaud
Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. 01.45.94.74.74 – Fax. : 01.45.94.78.40 – www.chennevieres.com